

E FOOT 38

PV N° 361



du jeudi 19 octobre 2017



SAISON 2017-2018

Journal officiel du District de l'Isère de Football



L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE



SOMMAIRE :

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> COMITE DIRECTEUR | <input checked="" type="checkbox"/> FUTSAL |
| <input type="checkbox"/> BUREAU | <input type="checkbox"/> RECRUTEMENT ARBITRES |
| <input checked="" type="checkbox"/> SECRETARIAT ADMINISTRATIF | <input checked="" type="checkbox"/> REGLEMENTS |
| <input checked="" type="checkbox"/> APPEL | <input checked="" type="checkbox"/> SPORTIVE |
| <input checked="" type="checkbox"/> ARBITRES | <input checked="" type="checkbox"/> STADES MUNICIPAUX |
| <input checked="" type="checkbox"/> DELEGATIONS | <input type="checkbox"/> STATUT ARBITRES |
| <input checked="" type="checkbox"/> ETHIQUE ET PREVENTION | <input checked="" type="checkbox"/> TECHNIQUE |
| <input checked="" type="checkbox"/> FEMININES | <input checked="" type="checkbox"/> TERRAINS |
| <input checked="" type="checkbox"/> FOOT ENTREPRISE | <input type="checkbox"/> DIVERS |

COORDONNEES DISTRICT ET COMMISSIONS

DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL
2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90
FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr

APPEL	04 76 26 87 72
ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETAIRE GENERAL	04 76 26 82 93
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
FOOT LOISIRS	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99



COMITE DE DIRECTION

Réunion du 13 octobre 2017 - au siège du District de l'Isère

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

PRESIDENT : Mr. MUFFAT- JOLY

PRESENTS : MM. BALDINO – BOUAT – BOULORD – BOURGEOIS – CHASSIGNEU - CICERON – DA CUNHA VE-
LOSO - GIROUD GARAMPON – ISSARTEL – KODJADJANIAN - LOUIS - MALLET - MAZZOLENI – MONIER –
MONTMAYEUR - SOZET - TRUWANT – VEYRIER

EXCUSES : MM : AGACI - DENECHERE - RAYMOND - SCELLIER- VACHETTA

ASSISTE : Mme BELOT

Séance ouverte à 18h00

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU 15 SEPTEMBRE 2017

Approuvé à l'Unanimité

2 – COURRIERS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Carte J.louis Sozet, remerciements pour le soutien du District suite au décès de son papa.
- Le Président informe du décès de Mr Pierre Dagonne, ancien membre du conseil de Ligue. Le District exprime ses condoléances.
- Invitation de l'US Sassenage à son Assemblée Générale extraordinaire le 27 octobre à 19h00. J. Louis et JM Kodjadjanian représenteront le District
- Vallée du Guiers : vœu pour l'Assemblée Générale
- La Poste, partenaire des Fédérations et de Ligues professionnelles de football et autres disciplines sportives, informe des Journées Nationales de L'Arbitrage du 20 au 30 octobre. Toutes les infos sur : www.tousarbitres.f
- Candidature Jérôme Boujeat à la commission Futsal. Mr Boujeat sera reçu par la commission.
- Courrier du FC2A, dossier renvoyé à la commission compétente : commission d'Ethique et Prévention.

INFORMATIONS OU RAPPEL DU PRESIDENT :

- Le Président et le vice-président délégué souhaitent recevoir les 2 co-présidents de la commission sportive et le Vice-président responsable du pôle compétitions.

Projet travaux District :

- Les travaux de façades débuteront semaine prochaine.

Séminaire de la Coupe du Monde féminines 2019

- Le Président retrace les points essentiels :

8^{eme} Edition

24 nations

31 jours de compétition du 7 juin au 7 juillet 2019

52 matchs

1 450 000 billets à vendre

2 têtes de série par ville

Printemps 2018 lancement de la mascotte

Automne 2018 Poster officiel

Tirage au sort 8 décembre 2018

Trophy tour -100 jours

E-foot 38 PV N° 361 du 19 octobre 2017

Au Canada 764 millions de téléspectateurs, la FIFA souhaite pour 2019 1 milliard de téléspectateurs
TF1 sera le diffuseur Officiel

Bénévoles

Entre 200 et 300 volontaires par site (candidatures à partir de fin mars 2018)

3 conditions : Disponibilité - Motivation + de 18 ans au 1/03/2019 - Anglais pour certaines missions

3 – COMPOSITION DES COMMISSIONS SAISON 2017-2018 (Additif)

Commission Féminines élargie :

- ✓ Savalle Lionel AS VERSAU
- ✓ Pion Christophe : St Siméon de Bressieux
- ✓ Garcia Remy : Claix
- ✓ Bayle Christian : Artas Charantonnay
- ✓ Murielle Berthet : Vallée du Guiers
- ✓ Laurie Strappazon : Sud Isère
- ✓ Zitouni Samir : F C Mistral
- ✓ Stephany De Sede : AS Bourbe
- ✓ Antoine Catania :Voiron / Moirans
- ✓ Valerie Giroud :Rives
- ✓ Franck Fiorese Rives
- ✓ Xavier Poizat : F 38
- ✓ Quentin Gros :Vezeronce huert
- ✓ Astrid Baule : Bourgoin

S. Bourgeois demande quel est le But de cette commission, J.Issartel explique que son but est de Promouvoir et améliorer sous toutes ses formes le foot féminin, de travailler en prévision de la Coupe du monde sur la féminisation et d'être plus près des clubs en étant sur le terrain

Un mail sera envoyé à toutes les dirigeantes ainsi qu'aux membres féminines de la commission technique élargie afin de leur proposer de candidater.

4 – RETOUR SUR LA FMI

M. Mallet informe du très bon fonctionnement ce we de la FMI, sur 235 matchs, nous avons eu le retour de 234 feuilles. Contrairement aux we précédents.

M. Mallet ajoute qu'un petit groupe des membres du copil se sont réunis et il en ressort que le bon fonctionnement de la FMI découle désormais du bon fonctionnement de la commission sportive. Les modifications diverses (reports etc...) doivent être impérativement saisies sur la bases de données afin que la FMI contienne les bonnes données.

H. Giroud-Garampon rappelle que la dernière version est la version : 3.5.1.0

M. Mallet rappelle également que les acteurs de la saisie de la FMI doivent contrôler les informations saisies (score, cartons...) comme il a été précisé lors des réunions d'avant saison. Un débat s'ouvre sur ce point. Il est décidé que toutes les modifications demandées postérieurement à l'envoi de la FMI seront d'abord analysées par le Copil qui décidera de renvoyer aux commissions compétentes pour modification éventuelle.

Seules les mauvaises saisies des cartons rouges (au lieu d'un carton jaune) seront traitées directement par la commission de discipline pour ne pas pénaliser le joueur sanctionné injustement. Il est donc convenu avec JL Sozet que la commission de discipline appliquera les modifications et renverra le dossier au copil pour analyse.

Hervé Giroud-Garampon précise que 2 arbitres sont convoqués mardi prochain pour des problèmes de mauvaise saisie.

5 - Compte rendu de la commission technique :

S. Bourgeois, Président de la commission technique fait un bilan de la réunion du 21 septembre, Commission regroupant 22 membres dont 3 salariés et 1 auto entrepreneur.
2 ou 3 absents à cette réunion.

Il explique que cette saison, La commission a été structurée différemment de sorte à mettre les compétences sur les bons axes.

Samuel fait un retour des informations de la DTN

Des changements essentiellement sur le Foot animation

Des changements sur la terminologie de certains axes, ex :

DP devient DAP : développement et animation des pratiques : (journées U7-U9 – labellisation – foot handicap – plan de féminisation)

PES devient PPF : Plan performance Fédérale (coupes inter districts - détections – coupe interligues U16-U17 – rassemblements inter districts U15 féminines et le foot en milieu scolaire.)

Michel Muffat-Joly rappelle que des affiches ont été conçues sur les nouvelles lois du foot animation, elles seront distribuées aux clubs.

6 - Questions diverses

Le Président :

Informe les membres des quelques vœux des commissions, ceux-ci sont transmis à la mission juridique pour réécriture.

Jean Marc Boulord :

Demande de traiter à N+1 les dossiers des différentes commissions qui arrivent après 18h00 et sous forme de fiche navette.

Acté.

Jean Marc Boulord : une équipe futsal forfait général en début de saison faute le licenciés peut-elle intégrer le championnat en 2eme phase au plus bas niveau ?

La réponse est oui sans montée possible.

Hervé Giroud Garampon : vérification des éducateurs déclarés pour les compétitions D1 et D2 par les arbitres.

Le contrôle après vérification n'est pas toujours conforme. Parfois il est noté « éducateur présent » alors que ce n'est pas l'éducateur déclaré.

H. Giroud Garampon souhaite que le **nom** de l'éducateur présent sur le banc de touche ou joueur soit écrit sur la FMI (règlements locaux) afin d'éviter toute ambiguïté. Une note sera envoyée à chaque arbitre en ce sens.

Hervé Giroud Garampon

Un tour de table est fait concernant les actions menées pour les clubs Isérois évoluant hors département et la suite à donner pour aller rencontrer les clubs ; G. Bouat, L ; Mazzoleni, S. Bourgeois vont apporter les éléments à présenter dans leur domaine, pour le 27 octobre.

Les personnes qui participeront aux rencontres des clubs sont : MM Muffat-Joly, Giroud –Garampon, Veyrier, Mallet, Bouat, Issartel, Monier, Truwant, Louis, Ciceron, Mazzoleni, Boulord.

Hervé Giroud Garampon

Proposition : Que notre CTDA intervienne auprès des clubs en situation d'infraction au statut de l'arbitrage avant fin décembre.

Le Comité Directeur demande donc à N. Brotons de mettre en sommeil son travail avec l'UNSS et l'oriente vers cette mission d'intervention avant fin décembre. (Le dernier stage étant en janvier).

S. Bourgeois fait le constat du manque d'arbitres dans notre district et de la baisse de cet effectif, les axes de missions du CTDA ne sont peut-être pas les bons. H. Giroud soulève le fait que l'on est peut être trop sur l'élitisme et pas suffisamment sur la formation de base et l'accompagnement de l'arbitre qui débute. Avis partagé par d'autres membres du Comité.

M. Mallet demande si on connaît les raisons du non renouvellement de certains. Oui, A. Brouty en a interrogé un bon nombre.

F. Veyrier suggère une commission élargie de l'arbitrage, H. Giroud Garampon lui indique qu'elle existe c'est la commission de recrutement. Elle n'est peut-être pas assez active.

JL Sozet explique également que les questionnaires arbitres sont peut-être un peu lourds pour nos arbitres de District. Certaines questions ne sont peut-être pas adaptées à notre niveau.

H. Giroud Garampon : Annuaire des arbitres, il n'y a plus les adresses des arbitres ni le club, ce qui pose problème pour les clubs, concernant le calcul des indemnités.

Une amélioration sera apportée concernant la diffusion des clubs, en revanche les informations souhaitées non diffusables par les arbitres ne le seront pas.

G. Bouat : rappelle le fonctionnement du Challenge National Festival U13.

1^{er} tour du challenge nationale festival U13 samedi prochain.

36 lieux sur lesquels 3 équipes feront chacune 2 matchs.

Il semble à Gérard judicieux que les membres du Comité puissent passer sur ces plateaux afin de s'assurer de la bonne compréhension de ce nouveau système car en effet quelques clubs n'ont à priori pas bien compris cette nouvelle organisation.

Des feuilles de plateaux ont été envoyées aux clubs. Gérard demande une réponse des membres volontaires pour ce mardi.

M. Mallet : Elaboration et présentation d'un tableau des catégories de licencié(e)s pouvant jouer dans telle ou telle compétition.

Quelques vérifications sont encore à apporter avant sa diffusion aux clubs

Le Président : Amendes pour feuilles de matchs non retournée ou incomplètes concernant les plateaux du foot animation. Il semble élevé d'appliquer les mêmes montants pour les tous petits, une proposition est faite de 10€ pour feuille de plateau incomplète et 20€ pour feuille de plateau non retournée.

Validé par le Comité à l'Unanimité.

Courrier des 2 Rochers concernant le nouveau championnat Senior A8 et Entreprise

P. Monier : n'ayant pas pris connaissance encore de ce courrier dit qu'il sera traité mardi, accorde toutefois que le démarrage de ce championnat a été un peu chaotique.

La difficulté provenant du fait que les clubs issus du foot libre sont coutumiers de footclubs à contrario du foot entreprise. Il faudra accorder ce fonctionnement.

La liste des correspondants sera mise à disposition sur le site dès qu'elle sera finalisée.

Il n'y a plus de questions,

Le Président clôture le Comité de Direction.

Fin de séance 20h50

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 17 OCTOBRE 2017

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,
tiennent à présenter leurs très sincères condoléances

- à René CATTIER (membre de la Commission Sportive) suite au décès de sa belle-mère.
- au club de FUTSAL ISLE D'ABEAU et à M. BOURICHA Nourredine suite au décès de son papa.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr

E-foot 38 PV N° 361 du 19 octobre 2017

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT GENERAL SENIORS

Du 11 Octobre 2017

Amende 90 €

PONT DE CLAIX D4

FORFAIT GENERAL U13

Du 28 Septembre 2017

Amende 68 €

ECHIROLLES U13N3

FORFAIT GENERAL VETERANS

Du 17 Octobre 2017

Amende 44 €

SUSVILLE MATHEYSINE VET

FORFAIT JOURNEE

Du 24 Septembre 2017

Amende 32 €

SASSENAGE FEMD1

FORFAIT JOURNEE

Du 13-15 Octobre 2017

Amende 32 €

ECBF U13N1

FUTSAL PONT DE CLAIX FUTD1

FUTSAL MARTINEROIS FUTD2

NON SAISIE DE RESULTATS

Du 9-15 Octobre 2017

Amende 11 €

FONTAINE LES ILES SA8ENT

NIVOLET U15DA8

2 ROCHERS	SA8ENT
FUTSAL ISLE D'ABEAU	FUTD1
ASPTT	ENTA11
ATSCAF	SA8ENT
FUTSAL RIVOIS	FUTD2

FMI NON TRANSMISE

Du 15 Octobre 2017

Amende 75 €

AJAT VILLENEUVE	D1
-----------------	----

FM NON RETOURNEE

Du 2-7 Octobre 2017

Amende 75 €

FC2A	U13N2
DEUX ROCHERS	U13N2
LIERS	U13N2
SUSVILLE MATHEYSINE	U13N3
GREN. SPORT ENTREPRISE	A11

FM NON RETOURNEE PLATEAUX U11

Amende 20 €

SASSENAGE	Poule B
RO-CLAIX	Poule E
VINAY	Poule E

COTE ST ANDRE	Poule F
CHARVIEU	Poule G
SASSENAGE	Poule J
RIVES	Poule M
VALLEE DU GUIERS	Poule N
TOUR ST CLAIR	Poule N
BOURGOIN	Poule O
CHARVIEU	Poule P
CESSIEU	Poule U
VOUREY	Poule T

FM INCOMPLETE PLATEAUX U11

Amende 10 €

SEYSSINS	Poule D
GF38	Poule D
RUY MONTCEAU	Poule H
FC2A	Poule I
JARRIE CHAMP	Poule K
SEYSSINS	Poule L
VOREPPE	Poule M
VALLEE DU GUIERS	Poule N
ST ANDRE LE GAZ	Poule N
ST MAURICE L'EXIL	Poule U

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 SEPTEMBRE 2017 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont

imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 4 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 4 ou 8 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

c) Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du recommandé, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Liges ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.

549826 FUTSAL PONT DE CLAIX
590249 FOC FROGES
590490 FUTSAL MARTINEROIS
609367 CATERPILLAR CO

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 16 OCTOBRE 2017 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

517774 ST JEAN D'AVELANNE
523821 USVO
524603 UO PORTUGAL
533686 VOIRON ASP
536259 ST MAURICE L'EXIL (sous réserve d'encaissement)
563835 ARTAS CHARANTONNAY

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : KORBAA F. – AINOUCHE M. – BRIOUA M. – LA SURE – GRAND M. – ST ANTOINE – MARTEN A. – ASIEG – BEDAR N – NIBBIO R. – PICARD B. – DESPIERRE C. – COUDER G. – SEGURA R. – HAGLI G. – HAGLI G. - DJEGHDIR M. – GHARBI A. – MILIANI H. – SEYSSINS – BRIOUA M. – SAIDIA K. – ARSLANTAS D. -

APPEL : LA SURE – GIERES – ASIEG.

REGLEMENTS : AINOUCHE M. – CLAVEL L. (US SASSENAGE) – GIERES – GOMIS C. – ARBRE VIE BERJALLIEN – BECHET P. – EYBENS – PIERRE CHATEL – ST PAUL DE VARCES – CHEYSSIEU – 2 ROCHERS.

COMMISSION D'APPEL

REUNION DU MARDI 17/10/2017

Président : M. VACHETTA.

Présents : A. SECCO (secrétaire) G.DENECHERE, G. BISERTA, R. NODAM, J-M. KODJADJANIAN, Y. DUTCKOWSKI, V. SCARPA, J. LOUIS, R. GUEDOUAR.

CONVOCATION

DOSSIER N° 03 : Appel du club de l'ASIEG de la décision de la commission de discipline prise le 10/10/2017 parue le 12/10/2017 PV N° 360.

MATCH : ASIEG / SAINT CASSIEN - SENIORS – D2 – POULE B DU 01/10/2017.

L'audition aura lieu le Mardi 07/11/2017 à 18h30.

Les personnes seront convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre sera convoqué par sa boîte mail.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
André SECCO

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 17 Octobre 2017

Président : A. SERVE

CTDA : N. BROTONS

Secrétariat : P. CALUORI

Présents : KODJADJANIAN JM. CHARLES J. SABATINO J.VELOSO J



Formation initiale entrée dans l'arbitrage les 23, 24 et 25 octobre 2017

Liste des candidats inscrits :

NOM	Prénom	Club qui inscrit le candidat	Observation
BRANCO	Cyprien	AC Seyssinet Pariset	Dossier complet
BUI VIET LINH	Richard	US Batie Divisin	Manque certificat médical
CHATAGNER	Valentin	Olympique St Marcelin	Dossier complet
DE CARVALHO	Georges	LCA Foot 38	Dossier Complet
JAYET	Evan	AS OYEU	Dossier Complet
MAREY	Alan	FC Vazeze	Dossier Complet
MERLIN	David	Bourg D'Oisans	Dossier Complet
ROMDHANI	Mondher	Moirans FC	Dossier Complet
GUIRADO-PATRICO	Nathan	2 Rochers FC	Dossier Complet
MARTINEZ	Pierre	US Dolomieu	Dossier Complet
MORE	Enzo	US Dolomieu	Dossier Complet
DUTOUR	Léane	GF 38	Dossier Complet
BALSAN	Rémi	ASL St Cassien	Manque certificat médical
BOUTRIG	Nasreddine	AS Pontcharra	Dossier Complet
TOUIOUAR	Amin	AJAT Villeneuve	Dossier Complet
BELLOMO	Clara	Isle d'Abeau	Manque certificat médical
GAILLARD	Raïan	AS Valondras	Dossier Complet
TOUIOUAR	Abdoullah	OC Eybens	Dossier Complet
SALEM	Shain	AC Seyssinet Pariset	Dossier Complet
FERREIRA	Leandro	AC Seyssinet Pariset	Dossier complet
CHABANE	Amar	AS Martinerois	Dossier Complet
MAMIS	Jeremy	US Gieres	Dossier complet
BOUZIDI	Azzeddine	AS Martinerois	Dossier Complet
DESTRAS	Patrick	UNIFOOT	Manque Certificat médical
BOUDIAF	Ahmed	FC Pont de Claix	Dossier Complet
MAYETTE	Bertho	St André le Gaz	Dossier Complet
SAGNES	Quentin	Vezeronce	En attente envoi des documents par le club
BEN FREDJ	Rouchdi	FC Picasso	En attente envoi des documents par le club
ALVES	Valentin	AC Seyssinet Pariset	Dossier complet
CORTES	Manuel	USEA St Antoine	Dossier complet
FERDAOUI	Anas	OC Eybens	Dossier complet
AMMARI	Sami	FC Picasso	Dossier complet Participation sous réserves
BOTSY	Joro	FC Picasso	Dossier complet Participation sous réserves

ATTENTION : Note aux arbitres SENIORS / JEUNES
RATTRAPAGE STAGE le 11 Novembre 2017 de 7H45 à 12H30

Lieu : Complexe Colette BESSON
274 Route des Bethanies
38430 MOIRANS

Présence obligatoire des ARBITRES ABSENTS le Samedi 09 Septembre 2017, ainsi que les arbitres ayant échoué le test physique ou n'ayant pas effectué le test pour différentes raisons.

FORMATIONS REFERENTS ARBITRES CLUBS

Tous les clubs ont reçu un courrier mail adressé pour l'une des raisons suivantes :

- Votre club n'est pas en règle avec le statut de l'arbitrage et vous n'êtes évidemment pas sans savoir les conséquences tant financières que sportives que cela entraîne ; ou
- Votre club ne dispose pas encore d'un référent Arbitre ; ou
- Votre club dispose déjà d'un référent actif, auquel cas celui-ci doit participer à un recyclage.

Nous souhaitons par l'intermédiaire de cette lettre encourager vivement chaque club à se doter d'un Référent en Arbitrage. Il peut s'agir d'un arbitre en activité ou d'un arbitre retraité mais également d'un dirigeant motivé et déterminé à remplir la tâche qui lui sera confiée. Les clubs qui comptent déjà dans leur rang un référent actif peuvent témoigner de l'importance de ce rôle en termes de recrutement et fidélisation des arbitres.

RAPPEL article 44 du Statut de l'Arbitrage :

Chaque club désigne un « référent en arbitrage ». Ce référent est le contact privilégié pour tout ce qui a un lien avec l'arbitrage. Il est ainsi responsable de l'arbitrage dans le club : son organisation, son recrutement, sa valorisation, l'intégration et la fidélisation de ses arbitres. La ligue et ses districts organisent des formations spécifiques à destination des postulants « référents en arbitrage ».

Les inscriptions s'effectuent par formulaires, en inscrivant la personne adéquate (nouveau référent ou référent déjà actif) pour remplir cette fonction importante.

PRESIDENTS ET REFERENTS SONT CONVOQUES A CETTE FORMATION.

Une réunion de formation sera organisée dans chaque secteur courant octobre afin d'assurer la formation pratique des référents :

SECTEURS NORD ISERE:

- 23/10 à 19H à Domarin – Avenue des Noyers 38300 DOMARIN (parking du gymnase)

SECTEURS BIEVRE-VALLOIRE :

- 30/10 à 19H à Viriville – Stade Municipal, Chemin du Bocage 38980 VIRIVILLE

FORMULAIRE A REMPLIR EN LIGNE (cliquez) : <https://goo.gl/forms/dA3pW5MedVlyWuZ1>

(En cas d'impossibilité pour un référent d'assister à la réunion correspondant à son secteur, il est possible de participer à la réunion d'un autre secteur).

A tous les Arbitres qui officient en D1 et D2

Ce qui doit être noté dans les règlements locaux depuis cette saison sur la FMI

Pour le club A, Mr X présent, pour le club B Mr Y présent

Ces formules doivent remplacer celle utilisée antérieurement : éducateurs présents

DOSSIER ARBITRES 2017/2018 :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2017/2018 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2017/2018).

MESSAGE IMPORTANT

COMMISSION MEDICALE et COMMISSION des ARBITRES

Nouveau principe : un certificat médical est valable 3 saisons* (*sous réserve de respecter certaines conditions) Licenciés concernés : Les joueurs amateurs, Les dirigeants (sauf dans le cas où la Ligue ne réclame pas le certificat médical)

Licenciés non concernés Les joueurs sous-contrats (professionnel, fédéral, élite, stagiaire, aspirant, apprenti) Les entraîneurs (Technique régional, Technique National, Educateur Fédéral, Animateur Fédéral) **Les arbitres**

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des arbitres qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale**.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2017/2018.
Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.
De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.
Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : **José VELOSO** Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE

KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN

BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur NORD-ISERE

MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur BIEVRE-VALLOIRE

SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs : lu et noté

LA POSTE : Journée Nationale de L'arbitrage (10ème anniversaire) : Lu et noté

COURRIERS ARBITRES :

Mr ZEIGLER Boris : Lu et noté

Mr FEBUSSE Florian : Reprendre contact avec le Club dans un 1^{er} temps. Puis prendre contact avec le trésorier de la CDA.

Mr NUCKEHEDY Akash : Lu et noté

Mr CHAARI Wajdi : Lu et noté

Mr DESPIERRE Christophe : Vous pouvez passer au district un mardi en fin d'après-midi pour récupérer un écusson.

Mr ALBERTY Florian : Lu et noté

Mr GUIGON Florian : Transmis à la Commission Etique.

COURRIER CLUBS :

CLAIX F : Lu et noté

ST ANTOINE : Commission de Discipline

FC PICASSO : Commission du Statut de L'Arbitrage

US BEAUREPAIRE : Demande rejetée, pas de motif

FC ST QUENTINOIS : La CDA vous donnera satisfaction en fonction de ses disponibilités

FC VEUROIS : Dates du Nord ISERE

OLYMPIC CLUB EYBENS : Lu et noté

FC EYBENS : Lu et noté

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 17 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25

MEMBRES : BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC, DENECHERE GILLES

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués 2016-2017.

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux ».

Courriers : MARTINEROIS, LCA Foot 38 (Nécessaire fait)

Indisponibilités :

VACHETTA Michel	Du	26/10/2017	au	08/11/2017
BUOSI Bernard	Du	24/10/2017		31/10/2017
BLANCHEFLEUR Bernard	Le	14/10/2017		
COTTIER Raphael	Du	15/10/2017	au	15/10/2017

DESIGNATIONS :

Samedi 21 Octobre				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
<i>U19 D1</i>	<i>VALLEE DU GUIERS</i>	<i>MANIVAL</i>	<i>BUOSI Bernard</i>	Frais au Club de Manival
<i>Coupe Isère Réserve</i>	<i>GRESIVAUDAN 2</i>	<i>UO Portugal 2</i>	<i>BALDINO Cataldo</i>	Frais au Club de Grésivaudan

Dimanche 22 Octobre				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
<i>Coupe Isère</i>	<i>PONTCHARRA</i>	<i>GRESIVAUDAN</i>	<i>REMLI Amar</i>	Frais aux 2 Clubs
<i>Coupe Isère</i>	<i>CORBELIN</i>	<i>OLYMPIQUE VIL-LEFONTAINE</i>	<i>AHMED HEZAM Zine</i>	Frais aux 2 Clubs
<i>Coupe Isère</i>	<i>SEYSSINS</i>	<i>UO PORTUGAL</i>	<i>DUTCKOWSKI Yoan</i>	Frais aux 2 Clubs
<i>Coupe Isère Réserve</i>	<i>VOIRON MOIRANS 2</i>	<i>RIVES 2</i>	<i>COTTIER Raphael</i>	Frais aux 2 Clubs
<i>Coupe Isère</i>	<i>CHIRENS</i>	<i>TUNISIENS SMH</i>	<i>CICERON Fabien</i>	Frais au Club de Chirens
<i>Challenge Lucien Gros Balthazard</i>	<i>UNIFOOT 2</i>	<i>BEAUREPAIRE</i>	<i>MORE Claude</i>	Frais aux 2 Clubs
<i>Challenge Augustin Dominiguez</i>	<i>FONTAINE</i>	<i>MARTINEROIS 2</i>	<i>BECHET Patrice</i>	Frais au Club de Martinérois



Samedi 28 Octobre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U19 D1	TOUR SAINT CLAIR	SEYSSINET	BLANCHEFLEUR Bernard	Frais aux 2 Clubs
U19 D2	EYBENS 2	RACHAIS	REMLI Amar	Frais au Club d'Eybens
D1	CREYS MORESTEL	AJA VILLENEUVE	BOULORD JEAN MARC	Caisse de Péréquation

Dimanche 29 Octobre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D2 Poule A	VOREPPE	DEUX ROCHERS	HUGOT Daniel	Caisse de Péréquation
D3 Poule A	GIERES 2	SASSENAGE 2	GUEDOUAR Ridha	Frais au Club de Gières

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Réunion Commission du 17 OCTOBRE 2017

Présents : MALLET, GIROUD-GARAMPON, BERT, MONTMAYEUR, EL GHARBI

COURRIERS

St Hilaire de la Cote : Match U15 et seniors du week end

FC2A : match U17 CONTRE St Martin d'Uriage

BONUS-MALUS

Le bonus malus seniors et jeunes est à jour au PV numéro 361 sur le site onglet de la commission

RECIDIVE CLUBS

Tableau à jour au PV 360 est sur le site du district.

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations

CONCERTATION

La commission recevra le mardi 31 octobre à 18h30 les clubs de Fc2a et St Martin d'Uriage suite au match U17 du 30 septembre. Les personnes rédactrices des différents courriers émanant de chaque club sont convoquées à cette concertation.

La commission convoque pour le mardi 24 octobre à 18h30 M.CAIATI Stéphane, éducateur de l'équipe U15 de Jarrie Champ

E-foot 38 PV N° 361 du 19 octobre 2017

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Les listes seront validées et donc prises en compte dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée. Les vignettes papier n'existent plus et la validation de votre liste sera publiée par le seul PV.

Listes validées au 10 octobre : Four, St Hilaire de la Cote, Asieg, Entente Foot Etangs, Ver sau, Domarin, Vinay, Beauvoir Royas, Miribel, Estrablin, Manival, Miribel, Moirans, St Joseph de Rivière, La Sure, Tignieu, Unifoot, St Lattier, Deux Rochers, Mos3r, St Martin d'Uriage, Sassenage, Beaucroissant, Vallée du Guiers, Dolomieu. Velanne, Goncelin, La Batie Montgascon ; Seyssinet, Chirens, vallée Bleue, Lauzes, Le Versoud, Vareze, St Paul De Varces, Pont de Claix, Jarrie Champ, Biliou, St Geoire en Valdaine, Charviu, Balmes Nord Isère, Vezeronce Huert, Lca, Chabons, Bourg d'Oisans, Creys Morestel, Collines, Formafoot Bièvre Valloire, Pays d'Alleverd , Beaurepaire, Asp Bourgoin, Seyssins, Notre Dame de Mésage, Sud Isère, La Batie Divisin, Flachères, St Quentin sur Isère

Listes non validées : Cessieu, Ecbf, Tunisiens SMH, Ro-Claix, Martinerois

REUNIONS U15-U17

A l'initiative de la commission éthique et prévention, des réunions concernant toutes les équipes des catégories U15 et U17 sont organisées en ce début de saison 2017-2018.

5 réunions sont organisées dans les différents secteurs géographiques de notre district pour avoir un nombre de participants équitable dans chacune d'elles.

Sont conviés le **dirigeant responsable** de l'équipe et **SURTOUT l'éducateur**. La participation entrera dans le décompte du challenge de la sportivité et du fair play jeunes.

Vous trouverez ci-dessous les dates et lieux de ces différentes réunions ainsi que les équipes convoquées dans chaque secteur.

Nous comptons vivement sur une participation importante afin de trouver ensemble des solutions pour redynamiser et orienter ces catégories dans le sens souhaité par les clubs.

6 octobre à 19h00 au district (secteur Pontcharra et La Mure)

Gières, Le Versoud, Pierre Châtel, Pays d'Alleverd, Jarrie Champ Goncelin, Crolles, Domène, Claix, Manival, St Martin d'Uriage, Notre Dame de Mésage, St Paul de Varces, Vallée de la Gresse, Rachais, Grésivaudan, Pont de Claix, Belle-donne Grésivaudan, Touvet Terrasse, Sud Isère, Echirrolles Surieux .

12 octobre à 19h00 au district (secteur Grenoble-Fontaine)

Sassenage, Voreppe, Echirrolles, Seyssinet, Abbaye, Usvo, 4 Montagnes, Seyssins, Asieg, Aja Villeneuve, Bajatière, Mistral, Fc2A, Eybens, Martinérois, Deux Rochers.

16 octobre à 19h00 stade du Gontard 38122 MONSTEROUX MILIEU

Secteur Bièvre Valloire

Siméon de Bressieux, St Hilaire de la Cote, Estrablin, Reventin, Beauvoir Royas, Faramans, Cote St André, Ecbf, Vareze, Commelle, Cvl 38, Formafoot Bievre Valloire, Artas Charantony, Mos3r, Nord Dauphiné, Union Nord Iseroie, Gpt Isère Rhodanienne auxquels se rajoutent les clubs de Bourgoin et Domarin

19 octobre à 19h00 salle socio culturelle rue du vercors 38210 St Quentin sur Isère Secteur St Marcellin et Voiron

La Murette, Chirens, Rives, Crossey, St Joseph de Rivière, Vinay, Chabons, St Geoire en Valdaine, La Sure, LCA, Ascol, Gpt Foot Sud Dauphiné, Voiron Moirans, Moirans, Gpt Fure Isère, Ro-Claix

20 octobre à 19h00 Place de la Mairie 38 Veyrins Thuellins Secteur Basse Isère

Dolomieu, Cessieu, Nivolos, St André le Gaz, Isle d'Abeau, Charviu, Serezin de la Tour, Tignieu Jameyzieu, Vallée du Guiers, Tour st Clair, Balmes Nord Isère, Vallée Bleue, Bourbre, Cassolard Passageois, Creys Morestel, Vezeonce Huert, Villefontaine, Vallée d'hien

COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 17/10/2017

Présent: J. Issartel
Excusé : Th Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.f

Tous les courriers sont à envoyer à la commission féminine : **merci de ne pas mettre inutilement la commission sportive en copie.**

ATTENTION : Toute demande faite par un autre moyen que la boite officielle du club ne sera plus prise en compte. !!!

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

IMPORTANT

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Sur classement U 16 Et U 17 : suite aux différentes assemblées générales de Ligue et fédérales, le district de l'Isère se met en conformité avec les décisions prises à savoir :
3 U 16 F et 3 U 17 F peuvent évoluer en championnat et coupe seniors avec sur classement (Médecin/Fédéral) document à télécharger sur le site de la ligue :
Documents puis licences puis demande de sur classements

COURRIERS : ARTAS CHARANTONNAY, LA MOTTE SERVOLEX, SASSENAGE, CLAIX, UO P, REVENTIN, VER SAU, CORBELIN, ABBAYE, FC2A

COURRIER :

REVENTIN : les U 16 F ne sont pas autorisées à jouer en U 15 G
Pour jouer en seniors, voir encart en rouge ci-dessus

CHAMPIONNAT A 8

D 1

Journée 1

CORBELIN – ARTAS CHARANTONNAY : Reporté au 10 décembre 2017

D 2

Journée 2

MIRIBEL – 2 ROCHERS : reporté au 10 décembre 2017

CHAMPIONNAT U 18 F A 8

POULE A

ABBAYE :

Nous recevons le planning de la Ville de Grenoble, veuillez-vous conformer à ces horaires (Rubrique stade municipaux)

E-foot 38 PV N° 361 du 19 octobre 2017

CHAMPIONNAT U 15 F A 8

F C 2 A

Ok pour votre équipe, veuillez confirmer dès que vous êtes prêts

COUPE SENIORS A 8

UO P : engagement pris en compte

COUPE A 11 MONIQUE BERT

Equipes inscrites en coupe

BOURBRE, CLAIX, GF 38, GRESIVAUDAN, LA MOTTE SERVOLEX, MISTRAL, RIVES, RO CLAIX, VALLEE DU GUIERS, VER SAU, VOIRON MOIRANS, G F TARENTEISE, VEZERONCE HUERT,

En attente de confirmation de l'inscription avant lundi 23 :

PONT DE BEAUVOISIN, VALLEE BLEUE, SUD ISERE, LA SURE, EG2F2

FUTSAL

PLATEAU FUTSAL U 13 F / U 15 F du 16 décembre 2017 à CLAIX

Les clubs intéressés pour participer à cette journée découverte sont priés de s'inscrire auprès de la commission FEMININE

Le Président
J. Issartel
06 34 87 23 55

COMMISSION DES REGLEMENTS

REUNION DU MARDI 17 OCTOBRE 2017

Présents : MM. BOULORD, GALLIN, HUGOT, PINEAU, REPELLIN, ROBIN, SEGHIER CHAMBARD, VITTONÉ.
Excusés: MM. ODIOT, BONO.

LISTE OFFICIELLE DES EDUCATEURS DECLARES PAR LES CLUBS

ENCADREMENT TECHNIQUE DE LA POULE D1 SENIORS - Saison 2017/2018							
CLUBS	NOM DE L'EDUCATEUR	PRENOM	TYPE DE LICENCE	N° LICENCE	DIPLÔME	ANNEE OBTENTION	OBSERV
VALLEE DE LA GRESSE 2	MICCOLI	François	Educateur Fédéral	2520524026	CFF3	27/06/2015	OK
SASSENAGE	MESPLE	Thierry	Educateur Fédéral	2543293939	CFF3	27/06/2015	OK
CHARVIEU-CHAVAGNIEU 2	RASO	Stephane	Educateur Fédéral	2599860117	CFF3	13/11/1998	OK
ST ANDRE LE GAZ	GAILHOT	Christian	Educateur Fédéral	2510467244	CFF3	22/06/2016	OK
FC 2A	MILERON	Florent	Educateur Fédéral	2588657605	CFF3	17/05/2017	OK
ISLE D'ABEAU	YAHIAOUI	Nasser	Educateur Fédéral	2520345004	CFF2	24/12/1998	DEROG
MOS TROIS RIVIERES 2	DELAGE	Alexandre	Educateur Fédéral	2568621898	CFF3	02/03/2013	OK
LA COTE ST ANDRE 2	HAYOUNE	Karim	Educateur Fédéral	2520239909	CFF3	14/12/2013	OK
CREYS-MORESTEL	DEL MAZO	Roberto	Technique Régionale	2310935328	BEF	24/04/2017	OK
VER SAU	SANT-ANNA	Fabrice	Educateur Fédéral	2558631851	CFF3	04/06/2007	OK
JARRIE-CHAMP 1	MONCADA	Eric	Educateur Fédéral	67622750	CFF3	22/06/2013	OK
VILLENEUVE	ZARIOH	Farid	Educateur Fédéral	2510786997	CFF3	11/03/2005	OK

E-foot 38 PV N° 361 du 19 octobre 2017

PRESENCE OBLIGATOIRE SUR LE BANC DE TOUCHE AVANT ET PENDANT LA RENCONTRE.

CONTROLE EFFECTUE PAR LES ARBITRES ET LES DELEGUES OFFICIELS.

ENCADREMENT TECHNIQUE D2 SENIORS POULE A - Saison 2017 / 2018							
CLUBS	NOM DE L'EDUCATEUR	PRENOM	TYPE DE LICENCE	N° LICENCE	DIPLÔME	ANNEE OBTENTION	OBSERV
MANIVAL 2	GUEYE	Souleymane	Educateur Fédéral	2529425104	CFF3	10/05/2017	OK
VOREPPE	POLICAND	Christophe	Educateur Fédéral	2510043009	CFF3	31/08/1984	OK
BOURGOIN ASP	FEREIRA	Robert	Educateur Fédéral	2519409351	CFF3	17/05/2017	OK
ENT FOOT LES ETANGS	GODARD	Jean-Luc	Educateur Fédéral	2520232877	I1	08/11/1997	OK
VALLEE DU GUIERS	DE SOUSA	Alexandre	Educateur Fédéral	2529408539	CFF3	10/05/2017	OK
ST PAUL DE VARGES	ZAMBITO	Gaëtan	Technique Régional	2599864028	BEF	07/06/2016	OK
DEUX ROCHERS	SAURAT	Franck	Technique Régional	2500717451	BE1	10/06/2005	OK
BALME NORD ISERE	MONTOYA	Adrien	Educateur Fédéral	838401021	CFF3	01/08/1997	OK
SEYSSINS	BENKADOUR	Farid	Technique Régional	2568642306	CFF3	16/03/2001	OK
AS MARTINEROIS	BOURECHAK LOIZZO	Hamid Herve	Technique Régional	2538657293	BEF	02/06/2015	OK
ESTRABLIN	MANCIET	Adrian	Educateur Fédéral	2510470237	CFF3	17/04/2010	OK
ECHIROLLES 3	BOUZAKRI	Omar	Educateur Fédéral	2529410400	CFF2	02/03/2013	OK

ENCADREMENT TECHNIQUE D2 SENIORS POULE B - Saison 2017 / 2018							
CLUBS	NOM DE L'EDUCATEUR	PRENOM	TYPE DE LICENCE	N° LICENCE	DIPLÔME	ANNEE OBTENTION	OBSERV
MURETTE	RIBEIRO	Manuel	Educateur Fédéral	2543833319	CFF3	07/05/2009	OK
AS DOMARIN	NICAISE	Franck	Educateur Fédéral	2528727966	I1	07/12/1985	OK
DOMENE	DI TOMASO	Alain	Educateur Fédéral	2525006931	CFF3	04/05/2007	OK
SUD ISERE	LEGALL	Guillaume	Educateur Fédéral	2558622922	CFF3	17/05/2017	OK
UO Portugal	BUONOMO	Cyril	Educateur Fédéral	2529409701	CFF3	17/12/2014	OK
ARTAS-CHARANTONNAY	BENZI	Franck	Educateur Fédéral	2500535477	I1	02/10/1987	OK
O ST MARCELLIN 2	SATTLER	Emanuel	Educateur Fédéral	2529416998	CFF3	22/05/1993	OK
SEYSSINET 2	RUTIGLIANO	Sébastien	Educateur Fédéral	2520428463	CFF2	02/12/2000	OK
ASIEG	LIVRIERI	Antoine	Educateur Fédéral	2578641392	CFF3	23/05/2003	OK
ST CASSIEN	BLACHON	Laurent	Educateur Fédéral	2510478487	CFF3	17/12/2014	OK
RACHAIS 2	BOURECHAG	Djamel	Technique Régionale	2598561997	CFF1	14/03/2013	OK
VALLEE DE LA GRESSE 3	MARITANO	Bruno	Educateur Fédéral	2548619849	I1	21/03/1997	OK

PRESENCE OBLIGATOIRE SUR LE BANC DE TOUCHE AVANT ET PENDANT LA RENCONTRE.

CONTROLE EFFECTUE PAR LES ARBITRES ET LES DELEGUES OFFICIELS

COURRIERS

F.C L'ISLE D'ABEAU : sur dossier N°15 : il ne s'agit pas des N° de licences mais nominativement vous avez fait jouer ces 3 joueurs qui n'étaient pas licenciés à la date de la rencontre du 23/09 : HouHou Madany saisie par foot clubs le 26/09, Touchet Nessrine saisie le 25/09, Luzolo Nilson saisie le 03/10.

La demande de licence pour ces trois joueurs est postérieure à la date du match.

En conséquence la commission applique les dispositions règlementaires pour les non licenciés

ST PAUL DE VARCES : concernant la rencontre U15 D3 poule B du 07/10 St Paul de Varcès / F.C.2.A.

Suite à dysfonctionnement de la Commission Sportive, la Commission des Règlements donne match à jouer.

AS MARTINEROIS : Educateurs déclarés : principal Hervé LOIZZO, éducateur adjoint : Hamid BOUCHARAK.

US GIERES : pour match D3, POULE A : Gières / Sassenage à jouer stade du Cheylas à 12h30 le 29/10 : lu et noté

F.C ROCHETOIRIN : Pour l'enregistrement de la licence BRONNEC : vous rapprocher de la Ligue LAURA, service licences seule à même de traiter cette situation.

OC EYBENS : concernant la sanction du PV360 : L'écriture du nom est illisible. Seul le 4^e mot (Amine) correspond au N° de licence écrit.

AMS CHEYSSIEU : Toutes correspondances avec le district de l'ISERE doit être effectué obligatoirement par la boîte mail du club.

Votre réserve d'après match est irrecevable, il aurait fallu faire une réserve technique.

MATCHS NON JOUES ou RESULTATS NON SAISIS

VALLEE de l'HIEN / ECBF – U17 – MATCH du 23/09/2017: demande explications aux deux clubs / résultat non saisi

DOMARIN / ETOILE FUTSAL FONTAINE 1 – FUTSAL - MATCH DU 8/10/2017 : demande explications aux deux clubs : match non joué.

ETOILE FUTSAL FONTAINE 1 : ARBRE DE VIE – FUTSAL – MATCH DU 9/10/2017 : demande explications aux deux clubs : match non joué.

JOGA 3 / ETOILE TUSAL FONTAINE 2 – FUTSAL – MATCH DU 7/10/2017 : demande explications aux deux clubs : match non joué.

REOUVERTURE DE DOSSIERS

N°9 : GF38 3/ 2 ROCHERS 2 – U13 NIVEAU 2 – POULE D – MATCH DU 23/09/2017

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « *Enquêtes et sanctions* » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District* ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club de 2 ROCHERS :

BEN MOULOUD Mohamed, ~~non licencié~~, licence saisie le 16/09/2017, enregistrée le 28/09/2017, qualifié le 03/10/2017, ~~n'était pas qualifié~~ à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (-1 point), (zéro but) au club de 2 ROCHERS.

Le club de 2ROCHERS est amendé de la somme de 400€-30 € pour avoir fait jouer un joueur non licencié qualifié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jour dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°21 : GIERES 2 / UO PORTUGAL 2 – SENIOR – D3 – POULE A – MATCH DU 01/10/2017.

Dossier ouvert suite au courrier de UO PORTUGAL en date du 29 /09/2017.

~~Considérant les articles 25.3 (terrain suspendu) des RG du DISTRICT de L'ISERE et 33.3 (procédure de changement d'horaire) des RG du DISTRICT de L'ISERE.~~

~~Considérant les formalités et les modalités préalables n'ayant pas été validées.~~

~~Par ce motif, la CR donne match perdu par forfait avec (-1) point, (zéro) but au club de GIERES, UO PORTUGAL (3 points) (3 buts)~~

Considérant le courrier et les explications du club de GIERES.

Considérant qu'après recherches un disfonctionnement de la commission sportive a eu lieu, ne permettant pas à la CR d'avoir tous les éléments à sa disposition le mardi 10/10/2017.

~~Par ce motif : La CR décide match à jouer à une date fixée par la commission sportive.~~

Pour mémoire, les deux matchs de suspension du terrain de GIERES sont maintenus.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

DECISIONS

N°26 : QUATRE MONTAGNES 2 / MARTINEROIS 2 – U15 A 8– POULE A – MATCH DU 07/10/2017

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « *Enquêtes et sanctions* » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District* ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que la joueuse du club de 4 MONTAGNES SEDLACOVA Barbara, licence saisie le 05/10/2017, enregistrée le 05/10/2017, qualifiée le 09/10/2017, n'était pas qualifiée à la date de la rencontre.

~~Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (-1 point), (zéro but) au club de QUATRE MONTAGNES.~~

~~Le club de QUATRE MONTAGNES est amendé de la somme de 30 € pour avoir fait jouer une joueuse non qualifiée à la date de la rencontre.~~

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°29 : VOREPPE 2 / VERSOUD 2 – U13 – NIVEAU 3 – POULE B – MATCH DU 07/10/2017

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « *Enquêtes et sanctions* » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District* ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club de VERSOUD : CAPIZZI Evan, licence saisie le 04/10/2017, enregistrée le 04/10/2017, qualifié le 09/10/2017, n'était pas qualifié à la date de la rencontre.

~~Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (-1 point), (zéro) but au club de VERSOUD.~~

~~Le club de VERSOUD est amendé de la somme de 30 € pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre.~~

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°27 : PIERRE CHATEL / SEYSSINS – U17 – D3 – POULE G - MATCH DU 30/09/2017.

Dossier ouvert pour match non joué.

Considérant le courrier du club de PIERRE CHATEL précisant qu'il ne pouvait présenter plus de 7 joueurs le jour de la rencontre.

Considérant l'article 23 – FORFAIT.

~~Par ce motif, la CR donne match perdu par FORFAIT au club de PIERRE CHATEL, (-1 point, 0 but), SEYSSINS (trois points, trois buts).~~

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°28 : CROLLES 3 / GONCELIN 1 – U13 – NIVEAU 3 – POULE A – MATCH DU 07/10/2017

Dossier ouvert à la demande du bureau du District.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « *Enquêtes et sanctions* » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District* ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que les joueurs du club de GONCELIN : KAMANICH Teysiane, licence saisie le 06/10/2017, enregistrée le 06/10/2017, qualifié le 11/10/2017,

ABIR Elyazid, licence saisie le 06/10/2017, enregistrée le 06/10/2017, qualifié le 11/10/2017,
CHARVET Dorian, licence saisie le 22/09/2017, enregistrée le 22/09/2017, qualifié le 27/09/2017.

Ce joueur est un U14 et ne peut jouer en U13,

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (-1 point), (zéro) but au club de GONCELIN.

Le club de GONCELIN est amendé de la somme de 3x30 € = 90 € pour avoir fait jouer trois joueurs non qualifiés à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°30 : ST GEORGES DE COMMIERS / MONESTIER 1 – U13 – NIVEAU 3 – POULE C – MATCH DU 7/10/2017.

Dossier ouvert à la demande du bureau du District.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « *Enquêtes et sanctions* » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District* ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que les joueurs du club de MONESTIER :

CHAIB Giany, licence saisie le 3/10/2017, enregistrée le 3/10/2017, qualifié le 8/10/2017,

DISPARTI Nathan, licence saisie le 3/10/2017, enregistrée le 3/10/2017, qualifié le 8/10/2017,

n'étaient pas qualifiés à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (-1point), (zéro) but au club de MONESTIER.

Le club de MONESTIER est amendé de la somme de 2x30 € = 60 € pour avoir fait jouer deux joueurs non qualifiés à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°33 : ST GEORGES DE COMMIERS / ECHIROLLES 3 – U13 – NIVEAU 2 – POULE B – MATCH DU 07/10/2017

Dossier ouvert à la demande du bureau du District.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « *Enquêtes et sanctions* » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District* ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club d'ECHIROLLES :

BASSIROU Niakri : non licencié.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club d' ECHIROLLES.

Le club d'ECHIROLLES est amendé de la somme de 100 € pour avoir fait jouer un joueur non licencié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 SEPTEMBRE 2017

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 4 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 4 ou 8 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

c) Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du recommandé, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Ligues ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.

549826 FUTSAL PONT DE CLAIX
590249 FOC FROGES
590490 FUTSAL MARTINEROIS
609367 CATERPILLAR CO

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 16 OCTOBRE 2017
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 31/10/2017.

517774 ST JEAN D'AVELANNE
523821 USVO
524603 UO PORTUGAL
533686 VOIRON ASP
536259 ST MAURICE L'EXIL
563835 ARTAS CHARANTONNAY
580990 PONTCHARRA
611524 BELLEDONNE MEYLAN (sous réserve d'encaissement)

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

SECRETAIRE
Jean CHAMBARD

COMMISSION FOOT ENTREPRISE
reunion du mardi 17 OCTOBRE 2017 - PV 361

Présents : Patrick MONIER, Farid EL MASSOUDI, Xavier ROCHETTE.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

27. Villeneuve 2 : noté (confirmation compétition vétérans).

28. CD Varcès : noté (J09).

29 et 30. GSE et ASPTT 1 La Poste : notés (terrain, match J03).

31 M. BRIQUA, arbitre : noté (report match J03 GSE vs APTT1).

32. CD Varcès : noté (match de coupe nationale, saisie score).

33. Energie Sports : noté (saisie score).

34. Deux Rochers : noté (gestion compétition foot à 8).

35. Belledonne : noté (mises à jour trésoreries).

COORDONNEES

Arbitres : site du district : Arbitrage / Docs Arbitre / Annuaires / Annuaire Arbitres.pdf

Correspondants équipes Foot Entreprise : Liste des correspondants Foot entreprise et Foot à 8 senior

COUPE NATIONALE ENTREPRISE, FOOT A 11

T02. REXROOTH BOSCH Lyon – CD Varcès : 3 – 8 (2 - 4)

L'équipe du CD VARCÈS est qualifiée pour les 32^{èmes} de la Coupe Nationale Entreprise (match samedi 09/12/2017).

CHAMPIONNAT, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ01. Air Liquide – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 23/10/2017, 20h15. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

RJ03. GSE – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 23/10/2017, 20h00. Espagnac.

CHAMPIONNAT, FOOT A 8

INFORMATION : Modification de la programmation des rencontres de championnat.

A l'exception des matches concernant les équipes foot entreprise « recevant », tous les matches de championnat foot à 8 seront à consulter par Footclubs et/ou par le site internet du District. Tous les clubs « visiteurs », foot entreprise ou foot loisir/libre, seront contactés par les clubs « recevant ». Il est entendu que les clubs « recevant » et « visiteur » sont définis par l'ordre de la rencontre telle qu'elle parait sur le site du District, compétition « senior à 8 et entreprise ». La liste des correspondants sera actualisée et mise en ligne. Par conséquent, ne paraîtront sur le PV que les matches pour lesquels les équipes entreprises seront « recevant », et les éventuels matches en retard.

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches en retard à jouer (sous réserve non joués) semaines du 23/10/2017 au 03/11/2017

Poule B, J01. Fasson – Eybens.

Jeudi 27/10/2017, 20h00. René Perrouault, Champ-sur-Drac.

Poule A, J01. Touvet-Terrasse 1 – Métropolitains 1

Poule A, J01. St-Martin d'Uriage – Fontaine Les Iles.

Poule A, J02. Deux Rochers 1 – Touvet-Terrasse 1.

Poule A, J02. Fontaine Les Iles – Métropolitains 1.

Poule B, J01. Métropolitains 2 – Jarrie-Champ.

Poule B, J01. Martinérois – Poisat.

Poule B, J02. Eybens – Métropolitains 2.

Poule C, J01. Deux Rochers 2 – Villeneuve 1.

COMMISSION FUTSAL

REUNION DU MARDI 17 OCTOBRE 2017

Présents (e) : LOUIS J, CARRETERO C.

Excusé (e) : M.J MUFFAT.



La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous.

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Coordonnée du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

INFO :

Tous les clubs nommés ci-dessous doivent nous faire parvenir l'AOP de leurs gymnases que vous devez vous procurer auprès de vos mairies ou nous faire envoyer par vos mairies par mail à l'adresse : futsal@isere.fff.fr ou district@isere.fff.fr avant le lundi 16/10/2017.

Passer cette date, plus aucune rencontre ne se jouera dans les gymnases concernés.

Pont de Claix Futsal 2. (Faire parvenir au DIF l'AOP de votre gymnase).

L'Isle d'Abeau Futsal 1. (Faire parvenir au DIF l'AOP de votre gymnase).

Vie et Partage 2. (Faire parvenir au DIF l'AOP de votre gymnase)

Nuxerete Foot Salle 38 1 (faire parvenir au DIF l'AOP de votre gymnase)

Etoile Futsal Club Fontaine 1 et 2 (faire parvenir au DIF l'AOP pour les 2 gymnases).

Pour rappel : Championnat D1 Futsal et D2 Futsal : la date indiquée sur le calendrier prévisionnel est la date limite d'une journée de championnat (une journée de championnat se déroule du lundi au dimanche de la date limite indiquée).

E-foot 38 PV N° 361 du 19 octobre 2017

Nous vous rappelons également que seules les personnes licenciées et inscrites sur la feuille de match sont autorisées à être sur le banc des remplaçants.

COUPES DEPARTEMENTALES FUTSAL U13, U15, U17 ET FEMININES SENIORS :

Les week-ends réservés pour cette compétition sont les week-ends du 07/01, 14/01 et 21/01/2018. Les finales départementales se dérouleront pendant les vacances de Février.

Le club de futsal « ESPOIR FUTSAL 38 » à St Alban de Roche, met son gymnase à notre disposition pour le week-end du 13,14/01/2018.

Toutes les équipes intéressées peuvent d'ores et déjà s'inscrire auprès du DIF.

COUPES DEPARTEMENTALES FUTSAL SENIORS

Equipes inscrites :

L'Arbre de Vie 1
L'Arbre de Vie 2
Domarin As
Espoir Futsal 38
Futsal L'isle D'Abeau
Futsal des Geants
Futsal Pont de Claix 2
JOGA 2
Nuxerete Fs 38
Olympique Nord Dauphiné
AC Seyssinet
Vie et Partage 2
Virieu Futsal 1
Virieu Futsal 2
R.C.Alpin 2
FC Voironnais 2
FC Voironnais 3
Futsal O.Rivois

Tirage du 1° tour : tirage effectué par Mr CROUZET Benoit responsable de l'équipe de Club De La Défense De Varcès

Vie et Partage 2 / FC Voironnais 2 : Le samedi 21/10/17 à 18h00 (Gymnase Croix de verrine, Grenoble).
Espoir Futsal 38 / L'Arbre de Vie 2 : Le samedi 21/10/17 à 19h30 (Gymnase St Alban de Roche, St Alban de Roche).
Virieu Futsal 2 / Futsal des Geants : Le samedi 21/10/17 à 20h00 (Halle des sports, Virieu).
JOGA 2 / Virieu Futsal 1 : Le samedi à 17h00 (Gymnase Reynies Bayard, Grenoble).
Domarin As / Futsal Pont de Claix 2 : Le dimanche 22/10/17 à 18h30 (Complexe sportif, Domarin).
Futsal L'isle D'Abeau / FC Voironnais 3 : Le dimanche 22/10/17 à 19h00 (Gymnase St Hubert, L'isle d'abeau).
AC Seyssinet / R.C.Alpin 2 : Le vendredi 20/10/17 à 20h00 (Gymnase Nominé, Seyssinet).
L'Arbre de Vie 1 / Exempt
Nuxerete Fs 38 / Exempt
Olympique Nord Dauphiné / Exempt
Futsal O.Rivois / Exempt

NOUVELLES APPELLATIONS POUR LES CHAMPIONNATS FUTSAL DE DISTRICT POUR LA SAISON 2017/2018 :

**D1 Futsal (Excellence)
D2 Futsal (Promotion d'Excellence)**

COORDONNEES DES RESPONSABLES DE CLUBS FUTSAL D1 ET D2 :

Espoir Futsal 38 : HERRERA Lionel : 06.11.49.79.75.
AS Domarin : NICAISE Yoland : 06.10.69.49.12.
Futsal Isle d'Abeau : BOURICHA Nourredine : 06.67.30.28.27.
Olympique Nord Dauphiné : LASSALLE Yoann : 06.51.21.58.85.
Futsal Racing Club Alpin : TALID Mohamed : 07.82.22.77.84.
Futsal O.Rivois : TEIXEIRA Manuel : 06.50.36.46.32.
J.O.G.A : ADLA Mehdi : 07.60.02.24.58.
FAYCAL Yadel : 06.03.03.86.25.
Racing Club Virieu Futsal: BORNE Charlelie : 07.68.33.05.02.

Futsal Etoile Fontaine: BENABDELOUAHAB Mohamed: 06.51.90.72.04.
Martineriois Futsal: TAAMALI Farid : 07.69.94.10.48.
Mistral F.C.Grenoble : AOURAGH Mustapha : 06.60.53.14.19.
Nuxerete Foot Salle 38: FABRY Guillaume: 06.60.10.88.87.
Pays Voironnais Futsal: EL MALHAOUI Younès : 06.34.10.54.02.
Seyssinet A.c : LAVAU Jérémy : 06.70.89.72.12.
MECHERI Hakim : 06.99.26.58.17.
Vie et Partage : ZEBBAR Younès : 06.30.29.19.60.
Arbre de Vie : ZENAINI Karim : 07.61.37.31.60.
Futsal Pont de Claix : YASSINE : 07.82.95.21.78.
Futsal des Géants : MAHROUG Zakaria : 06.60.66.19.24.

POUR RAPPEL, TOUTES MODIFICATIONS CONCERNANT LES RENCONTRES DOIVENT NOUS ETRE COMMUNIQUEES AU MOINS 15 JOURS A L'AVANCE PAR MAIL ET ETRE EN ACCORD AVEC LE CLUB ADVERSE.

Futsal D1 :

Journée 5 : Espoir Futsal 38 1 / Vie et Partage 2 : Le samedi 11/11/17 à 14h00 (Gymnase St Alban de Roche, St Alban de Roche).

Penser : 1) à confirmer le lieu, l'heure et le jour à l'équipe qui vient jouer chez vous
à confirmer votre présence à l'équipe qui vous reçoit

2) à confirmer à l'arbitre (si désigné) le lieu, l'horaire et le jour

Pour la suite du championnat, vous devrez consulter «footclubs» ou le site du DIF pour connaître les lieux et horaires des rencontres.

Futsal D2 :

Penser : 1) à confirmer le lieu, l'heure et le jour à l'équipe qui vient jouer chez vous
à confirmer votre présence à l'équipe qui vous reçoit

2) à confirmer à l'arbitre (si désigné) le lieu, l'horaire et le jour

Pour la suite du championnat, vous devrez consulter «footclubs» ou le site du DIF pour connaître les lieux et horaires des rencontres.

POUR RAPPEL, TOUTES MODIFICATIONS CONCERNANT LES RENCONTRES DOIVENT NOUS ETRE COMMUNIQUEES AU MOINS 15 JOURS A L'AVANCE PAR MAIL ET ETRE EN ACCORD AVEC LE CLUB ADVERSE.

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 17 octobre 2017

Présent(e)s : A. Brault / L. Mazzoleni / F. Agaci / G.Bouat / D. Guillard / D. Marchal / M. Hesni / B.Buosi / C. Maugiron / J. Chambard

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

U10 U10/U11 U 11

U10 Poule L : incorporer 2 Rochers 3 qui fera les plateaux avec 2 Rochers 2 (plateau à 4 équipes)

U10/U11 Poule T : Supprimer Beaucroissant

U13

Challenge Festival Isère avec prise en compte des derniers engagements d'équipes

Composition des 8 groupes, ce challenge est disputé sous la forme échiquier en 4 tours **avec le défi JONGLAGE à disputer impérativement avant les matchs**. Attention pour les équipes réserves application de l'article 22 des règlements généraux sportifs du district

E-foot 38 PV N° 361 du 19 octobre 2017

CHALLENGE FESTIVAL ISERE

A	B	C	D
GIERES 2	BOURG OISANS	ABBAYE 3	4 MONTAGNES
RACHAIS 2	ST PAUL DE VARGES	EYBENS 4	SASSENAGE 3
ST HILAIRE DU TOUVET	SURIEUX	POISAT	MOIRANS
MANIVAL 4	MONESTIER	ECHIROLLES 4	FURE ISERE 3
ST MARTIN URIAGE 2	VALLEE GRESSE 2	USVO 4	FURE ISERE 4
CROLLES 3	SUD ISERE 2	ECHIROLLES 5	DEUX ROCHERS 3
VERSOUD 2	JARRIE 2	SEYSSINS 4	SASSENAGE 4
ABBAYE 2	PIERRE CHATEL	USVO 3	CROSSEY 2
POISAT 2	ST PAUL DE VARGES 2	VILLENEUVE 2	DEUX ROCHERS 4
EYBENS 6	ST GEORGES DE COMMIER 2	SEYSSINET 5	CHIRENS 2
GONCELIN	JARRIE 3	GF38 4	VOREPPE 2
GRESIVAUDAN 3	CLAIX 2	MARTINEROIS 3	SEYSSINS 3
GRESIVAUDAN 2		MANIVAL 3	MOIRANS 2
MARTINEROIS 4		MISTRAL 2	ST ANTOINE ABBAYE

E	F	G	H
CHIRENS	LCA FILLES	CHARVIEU 3	CVL38 2
LCA FOOT 3	ST HILAIRE LA COTE 2	VEZERONCE 2	DOMARIN 3
FORMAFOOT BV 2	TOUR ST CLAIR 4	DOMARIN 4	ISERE RHODANIENNE 3
IZEAUX	ST GEOIRE 2	CREYS MORESTEL 3	ESTRABLIN 3
FURE ISERE 2	FARAMANS	TIGNIEU 2	MOS 3 RIVIERES 2
VINAY 2	LIERS	LAUZES 2	REVENTIN 2
VOIRON MOIRANS	CHABONS	VALLEE HIEN 2	NORD DAUPHINE 2
ST SIMEON	LCA FOOT 5	TOUR ST CLAIR 2	VAREZE
SURE 2	VALONDRAS	LA BATIE	UNI FOOT 2
RIVES	TOUR ST CLAIR 3	VALLEE DU GUIERS 4	ISLE ABEAU 3
RO CLAIX 2	BREZINS	DOLOMIEU 2	BEAUREPAIRE 2
GPT SUD DAUPHINE 4	ST SIMEON 2	CREYS MORESTEL 2	UNI FOOT
	ASCOL 2	BALMES NI 2	CVL 38 3
	ST HILAIRE LA COTE	CORBELIN 2	ISLE ABEAU 2

Pour les clubs recevant : utilisation de la feuille de match imprimée depuis sur footclubs et de la feuille de défi jonglage. Ces deux feuilles doivent être retournées au district sous 24 Heures agrafées l'une à l'autre pour éviter toute déperdition. **Rappel : le défi jonglage est obligatoire et doit être organisé avant la rencontre.**

Cette feuille de défi jonglage est à récupérer en la téléchargeant sur le site du district : Rubrique pratiques puis foot animation et enfin Documents utiles Foot Animation

Tout non-retour de la feuille de défi jonglage sera amendé de 50 euros pour le club recevant

2° RAPPEL : Challenge Festival National U13 : Organisation du 1° Tour du 21 Octobre :

Afin de respecter les directives de la DTN, la dernière AG du district a validé l'organisation de ce challenge pour les 3 premiers tours par plateaux de 3 équipes. Les 108 équipes retenues pour ce premier tour ont donc été réparties dans 36 groupes. Les clubs pourront trouver ci-dessous un tableau reportant la composition des 36 plateaux. Les clubs recevant sont dans la colonne de gauche. Chaque équipe dispute un match de 30 minutes contre chacun de ses deux adversaires, match où il est effectué au bout de 15 minutes une pause coaching d'environ 3 minutes pour en outre le changement de joueurs. Ordre des rencontres à respecter. 1° match: Equipe recevante A/ Equipe B, 2° Match Equipe B / Equipe C et 3° match : Equipe A / Equipe C. L'horaire officiel de démarrage du 1° plateau est 14H00, la durée de celui-ci ne devant pas excéder 2H00. Cependant, il sera possible au club recevant de programmer un plateau à un horaire différent, ceci dans la plage horaire autorisée pour la catégorie U13. Cette programmation pourra se faire par foot-club, ceci pour le premier match, la commission sportive se chargera du restant de la programmation.

Le défi jonglage devra être disputé avant le début du premier match du plateau, ceci par les 3 équipes présentes sur ce plateau

Une feuille de match spécifique pour ces plateaux du challenge festival U13 a été conçue. Elle devra être remplie par les dirigeants des 3 équipes dès leur arrivée et servira pour lister les joueurs présents et de report du défi jonglage. Elle devra être adressée au district sous 24 heures sous peine d'amende

Ces feuilles de match plateau ont été adressées aux clubs recevant par courrier en fin de semaine dernière. Merci d'en prendre bien connaissance et de lire les recommandations au dos de cette feuille de match plateau
Rappel : Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant

Composition des plateaux :

POULE	EQUIPE A RECEVANTE	EQUIPE B	EQUIPE C
AA	GIERES	CROLLES 2	GF38
AB	MARTINEROIS 2	ABBAYE	MANIVAL
AC	PAYS ALLEVARD	MANIVAL 2	GRESIVAUDAN
AD	EYBENS 3	GF38 2	FC2A
AE	SEYSSINS 2	MISTRAL	CROLLES
AF	CLAIX	ECHIROLLES 2	EYBENS
AG	ECHIROLLES 3	EYBENS 2	SEYSSINS
AH	SEYSSINET 4	RACHAIS	VERSOUD
AI	GF38 3	BAJATIERE	MARTINEROIS
AJ	DEUX ROCHERS 2	PONT DE CLAIX	SEYSSINET
AK	USVO 2	VILLENEUVE	ECHIROLLES
AL	N.D. MESSAGE	JARRIE CHAMP	SUD ISERE
AM	SASSENAGE 2	VALLEE GRESSE	USVO

AN	ST GEORGE COM	FC2A 2	DEUX ROCHERS
AO	G. SUD DAUHINE 3	CROSSEY	MURETTE
AP	ST MARTIN URIAGE	SEYSSINET 2	SASSENAGE
AQ	SEYSSINET 3	G. SUD DAUPHINE 2	RO CLAIX
AR	LA MURETTE 3	GPT FURE ISERE	SUD DAUPHINE
AS	LA SURE	VOREPPE	COTE ST ANDRE
AT	VINAY	MURETTE 2	LCA FOOT
AU	LCA FOOT 2	ASCOL 38	ST GEOIRE VALDAINE
AV	VALLEE HIEN	BOURGOIN 3	CHARVIEU
AW	COMMELLE	FB VALLOIRE	BOURGOIN
AX	VALLEE GUIERS 3	VALLEE BLEUE	VEZERONCE HUERT
AY	BOURGOIN 4	VALLEE DU GUIERS 2	TOUR ST CLAIR
AZ	CORBELIN	BALME NI	CREYS MORESTEL
BA	DOMARIN 2	DOLOMIEU	VALLEE DU GUIERS
BB	ST ANDRE	COTE ST ANDRE 2	ECBF
BC	CHARVIEU 2	BOURGOIN 2	ISLE D'ABEAU
BD	NIVOLAS 2	LAUZES	BOURBRE
BE	CASSOLARD	NIVOLAS	DOMARIN
BF	CESSIEU	ARTAS CHARANTON 2	MOS 3 R
BG	NORD DAUPHINE	REVENTIN	VAREZE
BH	CVL 38	ENT FOOT ETANG	ISERE RHODANIE
BI	ISERE RHODAN 2	TIGNIEU	ARTAS CHARANTONAY
BJ	BEAUVOIR	BEAUREPAIRE	ESTRABLIN



Complément : Règlement championnat deuxième phase, complément du PV de la semaine précédente.

D3 : 8 poules de 8 équipes composées des équipes classées 6° de niveau 1, des équipes classées 3° et 4° de niveau 2, des 7 meilleures 5° de niveau 2 **et des 25 premiers de niveau 3**

Début de la 2eme phase le 11 novembre

Courrier : CHABONS ok pour la deuxième équipe phase 2

E-foot 38 PV N° 361 du 19 octobre 2017

U15 A 8

Courriers : TOUVET TERRASSE/ 2 ROCHERS

Poule A : Reprogrammation du match TOUVET TERRASSE/ 2 ROCHERS au 4 novembre 2017

2 ROCHERS 3 / JARRIE CHAMP 2 pour le report du match manque accord de JARRIE CHAMP

U15 A 11

Courrier : ST JOSEPH DE RIVIERE nous inscrivons votre équipe en coupe repêchage.

REPROGRAMMATION DES MATCHS

D2 : Poule A : 1° journée : PONT DE CLAIX/ ECHIROLLES est reprogrammé au 28 octobre 2017

D3 : Poule C : 1° journée : CLAIX / ASIEG 2 est reprogrammé au 28 octobre 2017
1° journée CHIRENS /GPT FURE ISERE 2 est reprogrammé au 28 octobre 2017

Poule F : 1° journée ISLE ABEAU 2 / BIZONNES est reprogrammé au 28 octobre 2017

D3 poule D : demande d'explications pour absence de résultat aux deux clubs pour le match ST HILAIRE DE LA COTE /GPT SUD DAUPHINE 3 du 14 Octobre pour le 23 octobre 2017

U17

Le tirage de la coupe sera consultable sur le site en fin de semaine sur le site (tour de cadrage)

Reprogrammation Match : D3 Poule E

Journée 4 du 21/10 UNIFOOT / Beauvoir est reprogrammé au 28/10 à 15h45 accord des deux clubs ainsi que de la commission

D3 POULE B DEVIENT POULE G

Suite aux forfaits de deux équipes, une refonte de la poule a été constituée pour rendre ce championnat plus cohérent au niveau du calendrier, la commission a repris ce calendrier sur une compétition à 10 équipes. Cela entraîne la refondation de ce calendrier avec des dates plus homogènes et moins nombreuses.

Les matchs joués sont naturellement conservés et donc les résultats de matchs entérinés. Pour info la dénomination de la poule n'est plus B mais G

Les deux premières journées du nouveau calendrier seront à jouer pour la journée 1 ce samedi 21 Octobre et pour la journée 2 le 04 novembre. Il restera alors 3 matchs des journées 3 et 4 que la commission aura à reprogrammer pour la mise à jour.

Responsable : BUOSI. BERNARD 06/74/25/85/94

U19

Tignieu Jamezyeu : se déclarant en inactivité pour la saison 2017/2018

Pays d'Allevard : Sans l'accord du club adverse concernant une date de championnat il nous est impossible de modifier cette date, le match Quatre Montagnes / Pays d'Allevard reste fixé au 28/10

D1 Journée 4 du 21/10 Seyssins / Martinerois sera reprogrammé à une date ultérieure (Coupe Gambardella)

D2 Poule A : Eybens 2 Suite à une suspension de terrain le match de la journée 5 du 28/10 contre le Rachais devra se jouer sur terrain neutre à 30 kms merci de nous communiquer le lieu ainsi que l'horaire pour le 23/10

Reprogrammation Match D2 Poule C

Journée 2 du 07/10 Domarin / Ruy Montceau est reprogrammé au 28/10 /17

SENIORS

Courrier de Rochetoirin : Votre problème de Licence est à voir avec la Ligue pour la date de qualification

Courrier de Crossey : Votre 2° tablette doit être à vos frais

E-foot 38 PV N° 361 du 19 octobre 2017

A L'ATTENTION DES CLUBS DE FC2A et VILLENEUVE : Pour jouer le samedi à 18h ou 19h il faut impérativement l'accord des clubs adverses. Demande à faire par footclubs.

Vézéronce/Huert (coupe de l'Isère): Nous n'avons pas eu de demande de Domarin, ni par courrier, ni par Footclubs.

Rives Sport (coupe de l'Isère) : La rencontre ne se jouera pas à 18h00 sur le stade de Voiron à Coublevie, car l'éclairage n'est pas homologué.

D3 poule A : J5 : Gières 2 / Sassenage 2 du 29/10 se jouera sur le terrain du Cheylas à 12h30

J1 : LCA Foot / St Quentin se jouera le 17/12/2017 à 14h30.

D4 poule A : courrier de Pont de Claix déclarant forfait général

D6 poule C : courrier de Flachères : pour changer d'horaire il faut l'accord de l'équipe adverse et du District jusqu'à 10j avant la rencontre par Footclubs.

Turcs de Grenoble : Nous ne pouvons vous engager en coupe de l'Isère à cette date, mais vous serez intégré en challenge Augustin Dominguez.

UO Portugal : Suite à vos problèmes de vestiaires, il faut que vous fassiez parvenir une demande footclubs aux équipes visiteuses de votre équipe 2 pour faire une demande d'horaire à 12h00. Si les clubs adversaires ne se manifestent pas, cet horaire sera automatiquement validé par la commission.

Les Co- Présidents
L.Mazzoleni / F. Agaci

Le Secrétaire
J. Chambard

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END
du vendredi 27 octobre 2017
au dimanche 29 octobre 2017

STADE CLOS D'OR - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)
samedi 28 octobre 2017

Match seniors R1
GF38 2/MDA CHASSELAY 2 à 18h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

dimanche 29 octobre 2017

Match seniors D6
AJAT VILLENEUVE 2/AS FONTAINE à 15h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 28 octobre 2017

Match U19 D2
FC MISTRAL/FC ECHIROLLES 2 à 14h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE
dimanche 29 octobre 2017

Match seniors D6
USVO/FC ST QUENTIN 2 à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

vendredi 27 octobre 2017

Match vétérans GSE/FC2A à 20h00

samedi 28 octobre 2017

Match U15 D3
ASIEG/AJAT VILLENEUVE à 14h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 28 octobre 2017

Match seniors D1
FC2A/AS ST ANDRE LE GAZ à 18h00

dimanche 29 octobre 2017

Match Féminin R1
GF38 2/FC NIVOLET à 15h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

dimanche 29 octobre 2017

Match seniors D6
ASGD/AC MISTRAL à 13h00
Match seniors D5
TURCS DE GRENOBLE/AS MARTINEROIS 3 à 15h00



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 17 octobre 2017

STAGES DE FORMATIONS

Nous vous informons que les formations
CFF2 (décembre) CFF1 (février) sont complètes

MODULE U7 DU 18 NOVEMBRE 2017

SESSION COMPLETE

Liste des inscrits :

STAGIAIRES	CLUB
CARRET Laurent	ATTENTE DE LICENCE
CHENEVAL Ludovic	U. S. CREYS-MORESTEL
DURAND Mael	U. S. CREYS-MORESTEL
GUINET JEAN-MICHEL	U.S. CORBELIN
JOB Laurent	VALLEE DU GUIERS F.C.
KOCH Michel	MOIRANS FOOTBALL-CLUB
MARY Joan	U. S. CREYS-MORESTEL
MENDEZ THOMAS	MOS 3R
MILLON DYLAN	MOS 3R
NEMOS Jean Charles	VALLEE DU GUIERS F.C.
NEVEU Anthony	MOIRANS FOOTBALL-CLUB
PECOUD Roman	MOIRANS FOOTBALL-CLUB
POMEL JOHAN	U.S. CORBELIN
PTASIK Vincent	VALLEE DU GUIERS F.C.
ROUSSEAU Michael	A. S. DU GRESIVAUDAN
TRUPIER Clément	VALLEE DU GUIERS F.C.

CERTIFICATION CFF1 DU 17 OCTOBRE DECALEE AU 5 DECEMBRE 2017

Suite au nombre trop important d'absents à la certification du 17 octobre, celle – ci a été annulée.

Les 10 Educateurs ci-dessous présents le 17 à Manival sont convoqués pour passer leur certification le 5 décembre à Echirolles :

ACHOURI Fares	USVO
ANTOINE Mathieu	SEYSSINET
AZIZI Mohamed	USVO
BERBER Ferdi	ISLE D'ABEAU F.C.
BUISSON Emanuel	FORMAFOOT
EYMARD Isabelle	AS GRESIVAUDAN
FERNANDEZ Jeremy	BOURGOIN
HARBOUCHE Farid	MISTRAL
PALOMINO SEGURA Pedro	SEYSSINET
SENSRI Ismail	USVO

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Mardi 17 Octobre 2017

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres Commission : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN - TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission : Vous pouvez joindre la Commission
Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à : terrains@isere.fff.fr

Courriers envoyés :

- CLUBS : BALMES NORD ISERE – SEYSSINET -
- MAIRIES – BREZINS – ST CHEF

Courriers reçus :

- CLUBS : LE TOUVET -
- MAIRIE : MONSTEROUX- MILIEU
- LIGUE : Clst Installation : ECHIROLLES (Picasso) le 7/11 - 9h –
BOURGOIN JALLIEU (PréPommier2) le 7/11 – 14h30

Clst Eclairage : BOURGOIN JALLIEU (Chantereine)19/10 – ISLE D'ABEAU (Collonges) 19/10
CREYS MEPIEU (BRACON)23/10

- DELEGUE : BUOSI B (SUSVILLE) – HUGOT D (ST ANDRE LE GAZ)

TERRAINS : Visites Installations : St ETIENNE de CROSSEY 17/10 – CRACHIER 20/10 - LES AVENIERES 24/10

ECLAIRAGE : Prévu :

- ST MARTIN D'HERES (Delaune) 5/10 - SEYSSINET (J Guetat3) 16/10 – ST CHEF 24/10 -
- BOUVESSE QUIRIEU (reporté) - GRENOBLE (Coubertin et Villeneuve) en cours de planification.

Confirmations des Eclairages :

- SASSENAGE : stade Vieux Melchior – NNI 384740102 – Niveau E5 – 162 lux – CU=0.71 –
Em/EM = 0.50
- VOREPPE : Stade Ernest Pineguy – NNI 385650101 – Niveau E5 – 141lux – CU0.71 –
Em/EM = 0.46

DEROGATIONS 2017/2018

Suite à l'engagement des Municipalités concernées les installations ci-dessous sont provisoirement homologuées de Niveau 5 pour la saison 2017/2018.

E-foot 38 PV N° 361 du 19 octobre 2017

- Le club de SUD-ISERE peut utiliser l'Installation Sportive « **LAURENT TURC** » à MENS
- Le club de ST PAUL de VARCES peut utiliser l'Installation Sportive « **GREGORY KUCHLE** ».

Ci-dessous liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement doit être effectuée en 2017.

La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs et les Mairies concernés.

FONTAINE	STADE MAURICE THOREZ	381690101	Niveau 5	
MORESTEL	STADE MUNICIPAL	382610101	Niveau 5	A planifier
POLIENAS	STADE DE LA MARCOUSSE	382100101	Niveau 5	
ST MARTIN D'HERES	STADE AUGUSTE DE-LAUNE	384210201	Niveau 5 SYE	
CHIRENS	STADE DU COLLEGE	381050101	Niveau 5SYE	Tests in-situ à transmettre avt le 15/12/2017
ST MARTIN LE VINOUX	STADE INTERCOMMUNAL	384230201	Niveau 6 SY	
ST EGREVE	JEAN BALESTAS 3	383820103	Niveau Foot à 11 SYE	AOP ou attestation de capacité < 300p avt le 15/12/2017
LE CHEYLAS	Stade AYME de MARCIEU1	381000101	Niveau 5SYE	Tests in-situ à transmettre avt le 31/12/2017
VEZERONCE-CURTIN	STADE MUNICIPAL	385430101	Niveau 5SY	AOP ou attestation de capacité <300p avt le 31/12/2017

« FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR F.A.F.A »

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

Information :

Les dispositifs du F.A.F.A pour la saison 2017/2018 seront disponibles courant semaine 42 après validation par le Bureau Exécutif de la ligue du Football amateur.

Le FAF A vise à poursuivre les efforts en matière de structuration des clubs amateurs à travers quatre orientations majeures: la professionnalisation des clubs (Emploi) –l'amélioration de l'encadrement (Formation) – l'amélioration des installations (Equipement) et le déplacement des équipes de jeunes (Transport).

A l'attention des Mairies et des Clubs, un projet est à l'étude sur votre commune concernant les Installations Sportives – La Formation - L'Emploi – Le Transport : le porteur du projet peut prendre contact auprès de la **Commission FAF A du District** pour avis et préparation de votre dossier.

Courrier reçu : ROCHETOIRIN
